



## Votre projet de Mobilité

Il est conseillé de développer un projet de mobilité internationale au premier semestre de la 4<sup>e</sup> année. Toutefois, si vous souhaitez partir à une autre période de votre cursus parlez-en à votre enseignant coordinateur.

Cette mobilité peut prendre la forme :

- D'un séjour d'études dans une école partenaire (*consultez la liste des écoles et leur site internet dans la rubrique **Internationale** / **ERASMUS** du site de l'ENSA*)
- D'un stage dans une institution culturelle ou auprès d'un artiste, d'un collectif d'artistes...

Vous pouvez être aidés financièrement grâce à différents dispositifs de bourses :

- Bourses post bac attribuées par le **Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**
- Par des aides de l'**OFAJ** (office franco-allemand pour la jeunesse)
- Par une bourse **ERASMUS - agence nationale**

### ■ Les bourses du CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

⊙ Pour un STAGE (toutes destinations hors du territoire français et hors départements et territoires d'Outre-Mer et hors pays d'origine du demandeur) (*volet 2 stages étranger post-bac*)

- Conditions d'éligibilité :
  - stage professionnel
  - stage validé par l'école
  - pas de gratification ou rémunération > à 700€ par mois
  - plafond de revenus du demandeur ou du foyer fiscal dont il dépend et non > à 50 000€ / an
- Durée de 2 semaines minimum
- Aide forfaitaire 80€ par semaine complète de stage (+20€ si boursier) (*si situation de handicap prise en charge de frais supplémentaires max 1 000€ par stage*)
- Pas de cumul avec une autre aide régionale de l'enseignement supérieur (AMI) ou ERASMUS
- Possibilité de le programmer durant une année de césure

⊙ Pour un STAGE ERASMUS (uniquement dans les pays de l'Union Européenne, hors pays d'origine du demandeur)

- Conditions d'éligibilité :
  - stage professionnel
  - stage validé par l'école
  - pas de gratification ou rémunération > à 700€ par mois
- Pas de plafond de revenus du foyer fiscal
- Durée de 2 à 12 mois
- Aide en fonction du groupe auquel appartient le pays ; entre 450€ pour les pays du groupe 1(\*) et 400€ pour les pays des groupes 2 et 3 (\*\*), pour un mois complet (30 jours) + prorata pour les jours de stage en +
- Pas de cumul avec une autre aide régionale

**Attention**, le dépôt de la demande doit se faire avant le début du stage, la demande se fait par voie dématérialisée (création d'un compte sur CR Nouvelle –Aquitaine), versement de 80% de la bourse avant le départ, le solde de 20% au retour après rendu d'un rapport de fin de stage, nécessité de télécharger un certain nombre de documents : convention structure d'accueil / ENSA, CNI, CV, RIB....

⊙ Pour les mobilités ÉTUDES (toutes destinations hors du territoire français et hors départements et territoires d'Outre-Mer et hors pays d'origine du demandeur) (*volet 3 séjours à l'étranger post-bac*)

- Conditions d'éligibilité :
  - séjour au cours du cursus
  - mobilité validée par l'école
  - séjour dans une école ou université validant pour votre diplôme (attribution de crédits)
  - plafond de revenus du demandeur ou du foyer fiscal dont il dépend et non > à 50 000€
- Durée 8 semaines minimum
- Aide forfaitaire de 700€ (8 à 15 semaines), 1 600€ (16 à 26 semaines), 2 900€ (27 semaines et +) (*si situation de handicap prise en charge de frais supplémentaires max 1 000€ par stage*)
- Pas de cumul avec une autre aide régionale de l'enseignement supérieur (AMI) ou ERASMUS

## ■ Les bourses de l'Agence nationale ERASMUS gérées par et à l'ENSA

⊙ Uniquement pour les mobilités ÉTUDES (dans les pays de l'Union Européenne, hors pays d'origine du demandeur)

- Durée de la mobilité un semestre, de préférence à programmer au 1<sup>er</sup> semestre d'automne de la 4<sup>e</sup> année (pour une autre période en discuter avec son professeur coordinateur)
- Bourse se calculant automatiquement en fonction du groupe du pays (\*) (\*\*) et du nombre de jours de mobilité (se cumule avec la bourse étudiant)
- Pas de condition de ressources
- Dans un établissement partenaire de l'ENSA (liste sur le site de l'ENSA)
- Validation de 30ECTS
- Avant le dépôt de son dossier toute candidature doit être validée par le professeur coordinateur
- l'ENSA doit nommer le ou les étudiants candidats auprès de l'établissement d'accueil choisi
- Dépôt de son dossier (lettre de motivation, portfolio, « application form »...) à faire parfois en ligne, parfois par mail
- Attention aux deadlines de candidature pour chacun des semestres
- Test de langue obligatoire avant et après la mobilité
- Une fois sa candidature acceptée, rédaction du contrat de mobilité et du learning agreement
- 80% de la bourse avant le départ, le solde versé au retour après le rendu du rapport (en ligne) et le nouveau test de langue

**Attention**, la constitution du dossier et l'ensemble des démarches se font en liaison avec le service de l'ENSA

\* **Pays européens groupe 1** : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni

\*\* **Pays européens groupes 2 et 3** : Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine